



# Comité Technique Local n° 5 bis du 07/12/2020

Convoqué à 9H30 à l'amphithéâtre Chirol (boulevard d'Orléans), ce Comité Technique Local (CTL) était réuni afin d'examiner plusieurs points ayant fait l'objet d'un report à la demande des organisations syndicales lors de la séance du 09/11 dernier :

- Règlement intérieur du Centre de Contact (point soumis au vote)
- Horaires d'ouverture au public des SPF (point soumis au vote)
- Fermeture des services pour « pont naturel » en 2021 (point soumis au vote)
- Evolution des assignations de la dépense de l'Etat (point soumis au vote)
- Point d'étape DUERP / PAP (point pour info)
- Concentration en SIE et PRS du recouvrement forcé de l'ensemble des créances patrimoniales (point pour info)
- Questions diverses

Organisations syndicales présentes : CGT Finances publiques 76 + Solidaires  
(FO et CFDT non représentées).

## **Le règlement intérieur du Centre de Contact de ROUEN**

a vocation à s'appliquer aux personnels du CC et a pour but d'harmoniser la gestion du temps de travail dans le cadre d'un service aux sujétions particulières, puisqu'il doit être accessible aux usagers de 8H30 à 19H du lundi au vendredi et, lors des pics d'activité, jusqu'à 22H certains jours ainsi que quelques samedis de 9H à 19H.

Ce règlement intérieur est une déclinaison locale d'un texte à portée nationale (ayant vocation à s'appliquer à l'identique dans les autres Centres de Contact).

La directrice soumet des chiffres : actuellement, 87% des questions concernent les mesures économiques liées à la crise sanitaire (fonds de solidarité, PGE, CFE...) ; et 98% des questions obtiennent une réponse.

Mais c'est oublier que les agents se sont trouvés bien démunis face aux multiples sollicitations relatives à un sujet pour lequel la documentation était quasi inexistante...

Les organisations syndicales présentes ont ainsi souhaité interroger la direction sur le fonctionnement de cette structure et porter les revendications des collègues qui y travaillent. C'est ainsi que nous avons rappelé que le règlement intérieur ne faisait pas état du « temps documentaire » et du « temps de debriefing », pourtant indispensables dans la vie d'un service dont les agents se doivent d'avoir des connaissances en permanence à jour.

Nous avons aussi rappelé que les sujétions particulières méritaient un traitement indemnitaire particulier.

Il a également été question de l'adaptabilité de ce règlement intérieur à l'avenir : ne pouvant pas être modifié par la direction locale, il est indispensable qu'il puisse être régulièrement revu et corrigé au niveau national en fonction des évolutions du métier et des effectifs alloués.

Les problèmes de la gestion de la pointeuse (notamment pour les pointages postérieurs à 19H, non gérés par la badgeuse) et celui du jour (fixe) de récupération pour les agents ayant travaillé le samedi ont été abordés, de même que les difficultés liées à un service ayant une direction bicéphale (la DRFIP 76 pour le matériel, les locaux et la gestion RH des agents / le SRP pour la partie « Métier »).

Sur tous ces points, la direction s'est voulue rassurante (et c'est toujours inquiétant) :

- \* le « temps de formation » sera maintenu mais selon des modalités différentes à celles du CIS (à préciser)

- \* le problème des pointages postérieurs à 19H (à rentrer manuellement dans SIRHIUS) est un faux problème puisqu'il n'a pas soulevé de difficultés particulières jusqu'à présent

- \* un agent dont le jour de temps partiel est le lundi pourra décaler son jour de récupération du samedi travaillé

- \* le CSBO est un exemple de service à direction bicéphale qui existe depuis quelques années dans notre département : notre direction a donc déjà de l'expérience dans la gestion de ces services qui obéissent à deux chefs...

- \* quant au régime indemnitaire : notre directrice ne peut que faire remonter à Bercy nos revendications...

Pour la CGT, l'expérience nous démontre qu'il nous faudra être particulièrement vigilants sur le devenir de ce service et de ses agents, notamment afin que ce règlement intérieur ne se transforme pas en outil de gestion contractuelle au détriment des agents.

**Vote** : - POUR : Solidaires FP76

- CONTRE : CGT FP76

## **Horaires d'ouverture au public des SPF**

Bercy souhaite adapter la politique d'ouverture des SPF/SPFE/SDE au public, en faisant des solutions dérogatoires retenues depuis le premier confinement un « modus vivendi » : accueil « de dépôt » uniquement le matin, réception sur RDV.

Pour la direction locale, le but est d'adapter l'ouverture des services au public pour réguler les flux et maîtriser les délais de publication qui se sont fortement dégradés, principalement à ROUEN.

Notre directrice en profite pour :

- annoncer les dates des opérations de fusion (06/04 pour LE HAVRE/YVETOT - 18/11 pour ROUEN/DIEPPE/NEUFCHATEL)

- dénoncer un problème de qualité des actes authentiques (qui a une incidence sur la quotité des travail des agents)

- rappeler l'importance de veiller aux Comptes d'Imputation Provisoire (CIP)

- indiquer que l'ANF (suspendu car trop d'insécurité juridique) devrait reprendre en 2021 (mais sans indiquer selon quelles modalités)

Elle prétend que ces mesures vont permettre de rendre un service de qualité, même si c'est différemment...

Pour la CGT, c'est une dégradation du service rendu aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels, puisqu'il s'agit d'adapter l'accès du service et la qualité du travail aux effectifs qui ne cessent de baisser.

A ce propos, la directrice annonce que les SPF ne seront pas touchés par les suppressions de postes en 2021 (à la demande de Bercy).

**Vote** : CGT FP76 et Solidaires FP76 votent CONTRE

## **Fermeture des services pour « ponts naturels » en 2021**

En 2021, 2 ponts recensés = 2 ponts proposés : 14/05 et 12/11.

**Vote** : CGT FP76 et Solidaires votent CONTRE ce que la direction persiste à appeler « ponts naturels », et que les organisations syndicales appellent « ponts obligatoires », car il est prévu, à l'occasion de la fermeture des CFP, que l'ensemble des agents prenne un jour ARTT ou un jour de congé. Ceci est contraire au libre choix des congés que nous défendons.

## **Évolution des assignations de la dépense de l'État**

La fusion des académies de Rouen et de Caen entraîne une mutualisation des Centres de Services Partagés (CSP) de Normandie sur le site de Caen.

Par conséquent, le transfert d'activité qui nous est imposé entraîne un transfert d'emplois (traité dans le CTL emplois qui aura lieu en janvier) :

- 3 emplois seront transférés en 2021
- 1 emploi sera transféré en 2022

**Vote** : CGT FP76 et Solidaires FP76 votent CONTRE

## **Point d'étape DUERP / PAP :**

La campagne d'alimentation du DUERP a subi les conséquences de la crise sanitaire et des deux confinements.

Afin de finaliser les travaux et élaborer un Programme Annuel de Prévention à présenter en CHSCT, un groupe de travail DUERP-PAP doit être réuni en janvier et février avant présentation du document de travail en CTL.

Cette année, le risque biologique (lié au COVID) fait son apparition. A ce sujet, l'assistant de prévention précise que la cotation qui est retenue par la direction correspond à un risque modéré (!) car il est à mettre en perspective avec d'autres risques...

Fabienne DUFAY précise qu'il faut distinguer possibilité et probabilité...

Rappelons que nos directeurs cherchent toujours à minimiser les risques figurant dans le DUERP, car cela les contraindrait à prendre des mesures plus drastiques (comprendre : plus efficaces donc plus chères) en matière de santé et de sécurité au travail.

A cette occasion , la CGT demande des précisions sur le risque SEVESO (en lien avec l'accident LUBRISOL) et rappelle que, malgré ce qui s'est passé sur l'agglomération rouennaise récemment, aucun exercice SEVESO n'est prévu par le préfet (seul compétent pour ordonner un exercice à l'ensemble des administrations du territoire dont il a la charge).

Pour le reste, la direction (division RH) va enfin délivrer des attestations de présence pour les agents des CFP de l'anglo rouennaise qui étaient sur leur lieu de travail le jour de l'incendie LUBRISOL.

Mais quid des agents extérieurs qui étaient à Rouen pour suivre une formation, et quid des agents du Centre de Contact (qui ne dépendaient pas de la DRFIP à ce moment-là) ?

## **Concentration en SIE et PRS du recouvrement forcé de l'ensemble des créances patrimoniales**

Les SPFE ne disposent pas dans l'application FIDJI d'un module permettant une gestion des créances de fiscalité patrimoniale pour leur « recouvrement forcé ».

La nouvelle organisation permettra de concentrer au sein des SIE et des PRS la totalité du recouvrement forcé de ces créances (jusqu'à présent partagé entre SIE et SPF/SPFE).

La CGT et Solidaires interrogent la direction sur la volumétrie de cette nouvelle charge pour les collègues qui gèrent le RAR. Celle-ci atteste que le volume de créances ainsi transféré est très faible (une quarantaine sont actuellement en cours de traitement par les SIE du département).

---

Le prochain Comité Technique Local sera le fameux et redouté « CTL emplois » qui entérinera la déclinaison locale des suppressions de postes pour 2021 (1 800 emplois supprimés au niveau national). Il devrait avoir lieu durant la première quinzaine de janvier.

Nous ne manquerons pas de revenir vers les agents à cette occasion.